
APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
en vue de l'occupation temporaire du domaine public

Article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Grande Roue sur l'esplanade du J4 à Marseille

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), pour faire suite à une manifestation d'intérêt spontanée par un opérateur économique, la Ville de Marseille, sollicite les opérateurs économiques à manifester leur intérêt pour l'installation d'une grande roue sur l'esplanade du J4 (2ème arrondissement de Marseille).

Objet de la consultation : Autorisation d'Occupation temporaire du Domaine Public portant installation d'une grande roue sur l'esplanade du J4 – 2° arrondissement de Marseille

Direction : Direction des Grands Evenements et du Marketing

Service : Service Gestion Evenementielle

Descriptif : Projet d'installation d'une grande roue panoramique de dernière génération avec ouverture 7 jours sur 7

Contraintes techniques :

- Etude environnementale du site et de ses contraintes ;
- Etude des sols et descente de charges
- Conformité des installations

Localisation : Esplanade du J4.

Durée de l'occupation temporaire du domaine public : 3 mois y compris le montage

Il est rappelé aux opérateurs économiques que, en application des articles 2122-2 et 2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public ne peut être que temporaire et que l'autorisation présente un caractère précaire et révoquant.

Date limite de remise des dossiers : Vendredi 8 Décembre 2017 à 12h00

Éléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette consultation :

- un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre,
- le Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois,
- un mémoire précisant l'organisation des activités, les caractéristiques de l'installation proposée, les plages d'ouverture, les tarifs appliqués aux usagers, tout autre élément permettant d'évaluer la qualité de l'offre du candidat,
- Contrôle technique de sécurité sans observations et en cours de validité
- Une attestation d'assurance
- Attestation de bon montage et branchement avant ouverture au public

Montant mensuel forfaitaire de la redevance versée a minima par les opérateurs économiques au titre de cette occupation : Sept mille sept cent quatre vingt neuf Euros quatre vingt huit Centimes (7 799, 88 Euros)

Critères de jugement des offres :

Les dossiers de chaque candidat seront évalués sur la base des sous-critères suivants :

- Dispositif esthétique s'intégrant dans le site ;
- Un empiètement réduit au minimum compte tenu des contraintes du lieu d'implantation ;
- Une grande capacité d'accueil, 200 personnes minimum durant le fonctionnement;
- Des durées courtes de montage et démontage;
- Prix du ticket;
- Une bonne assistance technique pour intervention rapide entre 24 hs et 72 hs maximum selon l'importance de la panne ;
- Aménagement des cabines.

Délai de validité des dossiers : 1 mois

Contacts :

- **Dépôt des dossier :** Maison Diamantée – 3 Rue de la Prison 13002 Marseille
evenementsmarseille@marseille.fr
Du vendredi 1 décembre 2017 à 9h00 au vendredi 8 décembre 2017 à 12h00
- **Renseignements techniques et administratifs du lundi au vendredi 10h00 à 16h00**
Monsieur Marc BESSON
evenementsmarseille@marseille.fr
04 91 14 69 88
Maison Diamantée – 3 Rue de la Prison 13002 Marseille